

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7727 SÉANCE DU 8 juin 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef (absent)
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'ASSISTANCE
FINANCIÈRE OCTROYÉE PAR LA SÉDAC ET SAC**

Attendu qu'aux termes de la convention de société en commandite initiale de Société en commandite Önonta' (« **SEC** ») intervenue le 13 juin 2024, ainsi qu'aux termes de la convention de société en commandite amendée et refondue de la SEC intervenue le 1^{er} mai 2025 (collectivement, la « **Convention** »), Commandité Önonta' Inc. (« **Commandité** ») à titre de commandité, et Société d'investissement Wendat, S.E.C. (« **SIW** ») et Fonds Immostar NHW, S.E.C. (« **Immostar** »), à titre de commanditaires, ont conclu un partenariat d'affaires afin d'exécuter le projet immobilier Kwayaweh sur des terres désignées et/ou terres de réserve (« **Projet** »);

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») est l'unique commanditaire de SIW;

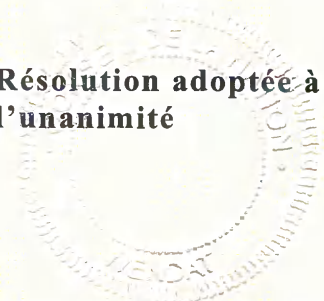
Attendu qu'en date du 29 octobre 2025, le Conseil a conclu avec la Société d'épargne des Autochtones du Canada (« **SÉDAC** »), avec l'intervention de Services aux Autochtones Canada (« **SAC** »), une entente prévoyant le versement, en faveur du Conseil, d'une assistance financière totale de 1 197 930 \$ (l'« **Avance** ») aux fins de la réalisation du Projet;

Page 1 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7727 SÉANCE DU 8 juin 2026

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'ASSISTANCE
FINANCIÈRE OCTROYÉE PAR LA SÉDAC ET SAC**

Attendu que le Conseil souhaite remettre l'Avance à la SEC afin qu'elle soit utilisée aux fins de réalisation du Projet, le tout suivant les termes et conditions de l'entente à intervenir entre la SEC, le Commandité, SIW, Immostar et le Conseil (l' « Entente »);

Attendu que le Conseil estime qu'il est dans son intérêt de conclure l'Entente.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef Daniel Sioui, appuyé par le Chef Yves Sioui, et **résolu** :

- **D'approuver** la conclusion de l'Entente à intervenir entre la SEC, le Commandité, SIW, Immostar et le Conseil relativement à la remise et à l'utilisation de l'assistance financière consentie par la SÉDAC et SAC;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique, en plus de tous les autres pouvoirs qui lui sont déjà accordés, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, l'Entente, ainsi que tous les actes, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

Page 2 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026

**Résolution adoptée à
l'unanimité**

Maude St-Onge

GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

